



Victime d'un accident de travail

Par **koerfer frederic_old**, le **31/07/2007** à **11:14**

bonjour,

victime d'un grave accident de travail le vingt septembre 2005 aux entrepôts "solotra-hermann" du groupe transalliance à St Dié des Vosges, en tant que "carriste", je me retrouve aujourd'hui partiellement handicapé suite à de multiples opérations chirurgicales de la colonne vertébrale et des jambes.

La sécurité sociale est sur le point de clore mon dossier pour statuer sur une incapacité partielle permanente, et, vais très bientôt me retrouver sans aucune ressource, dans l'incapacité de reprendre un quelconque travail ...

Suite à de multiples erreurs faites en matière médicale, la sécurité sociale joue sur les textes de lois, se réfère au certificat médical initial, pour ne prendre en compte que le tiers de mes handicaps dus à l'accident ... ok...

Le but de ma demande auprès de vos services n'a rien avoir avec la secu, si ce n'est que je me retrouve complètement lésé dans cette histoire, probablement par négligence GRAVE de l'entreprise, en matière de sécurité relative à l'évacuation d'un accidenté du travail ...

-je cite ;

20/09/2005 - entrepôt solotra, je suis rentré en collision avec un poteau de soutènement en acier, avec mon chariot élévateur de cinq tonnes, le choc a été très violent, car j'ai été éjecté du véhicule, j'ai arraché la colonne de direction avec les jambes, tordu la cage de protection avec le torse, puis pris le contre poids de l'engin dans le dos ... tout ceci sous les yeux de mes collègues, qui se sont empressés de prévenir le responsable du dépôt .

Celui-ci est arrivé env. vingt minutes plus tard, a constaté mon état plutôt grave, après s'être inquiété de l'état de l'engin, puis m'a saisi par les bras, m'a fait mettre debout, en me disant qu'il fallait que je marche et que cela allait s'arranger ...

Complètement choqué par l'accident, et tenaillé de douleurs multiples, je me suis exécuté tant bien que mal, ne sachant pas du tout ce qui se passait autour de moi à cet instant là ...

C'est seulement deux heures après l'accident, que, menacé par mes collègues, que le responsable du dépôt s'est penché sur mon cas, et sous la pression de mes collègues, m'a fait

signer des documents relatif a l'accident de "travail" et a donné l'ordre a un employé de l'entreprise, de prendre un vehicule de service, et de me déposer devant les urgences de l'hopital de St-Dié ... (a cet instant, j'etais a demie contient, et tenaillé par des douleurs atroces, je ne pensait qu'a me faire soigné et rien d'autre !!!)
aidé moi SVP !??

Par **ly31**, le **11/08/2007** à **17:27**

Bonjour,

Je pense que dans votre cas, il serait souhaitable de vous faire aider par une Association, telle que la F.N.A.T.H. (Association des accidentés de la vie)

Siège National :

FNATH

47, rue des Alliés - 42030 ST ETIENNE CEDEX 2

Tél : 04 77 49 42 42

Ceux ci pourrons vous indiquer le bureau le plus proche de votre domicile

Bon courage

ly31